

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VANNE
DELIBERATION N° 31-2019-08-08**

Nombre de conseillers

En exercice : 7

Qui ont pris part à la
délibération : 6

Date de la convocation :

02/08 /2019

Date d'affichage : **09/08/2019**

L'an deux mil dix-neuf, le **huit août**, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Joël MONGIN**, Maire.

Présents : M. MONGIN Joël, M. DOUHET Rémy, Mme LE QUERE Martine, Mme PERRON Virginie, M. BOURGOIN Rémi, M. GROSJEAN Xavier.

Absent non excusé : M. CAPPELAERE Nicolas

Secrétaire de séance : M. GROSJEAN Xavier

Objet de la délibération – Tarifs de l'eau VANNE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de maintenir le prix de vente de l'eau de 0,03 € /m³ et par tranche et de ne pas augmenter la redevance compteur (selon Délibération n° 05-2018-01-11 en date du 11/01/2018).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,
Accepte le maintien des tarifs de l'eau de l'année 2018, comme suit :

- 1ère tranche : 0,76 €/m³
 - 2ème tranche : 0,62€/m³
 - 3ème tranche : 0,57€/m³
 - Redevance compteur : 40 € /an
 - Fermeture et réouverture compteur 250€ par intervention.
- Dit que ces tarifs sont applicables à compter de la facturation de juillet 2019.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire, Joël MONGIN

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission à la Préfecture le 09/08/2019
et de la publication le 09/08/2019